

## Affectation de crédits de reports

Conformément aux délibérations du Comité Syndical d'avril 2009, de juin 2010 et de mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

### 1. Solde des crédits de la phase d'élaboration des SAGE Cher Amont et Cher Aval

Dans le cadre de l'élaboration des SAGE Cher Amont et Cher Aval, une enveloppe de crédits « Chambonchard » avait été octroyée spécifiquement pour cette phase, pour un montant respectif de 390.888 € et 461.348 €. L'élaboration étant terminée et les SAGE désormais en phase de mise en œuvre, il est proposé que l'affectation prévisionnelle soit mise en cohérence avec le réalisé. Avec pour conséquence que le solde de crédits, à hauteur de 3.902,28 € pour le SAGE Cher Amont et de 127.922,15 € pour le SAGE Cher Aval, soit remis à disposition des collectivités concernées, conformément aux indications dans le tableau ci-dessous.

Collectivité	Réaffectation octobre 2019
Cher	5.169,11 €
Indre-et-Loire	26.892,53
Loir-et-Cher	13.717,67
Centre Val-de-Loire	86.045,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>131.824,43 €</b>

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

### 2. Affectations

Les propositions d'affectations de crédits de reports ci-dessous s'inscrivent en application des délibérations mentionnées à titre introductif de la présente note.

- Conformément au Contrat Régional de bassin versant du 12 octobre 2016, le Conseil régional Pays-de-Loire a indiqué que pouvait être prélevé sur les crédits « Basse Loire » le financement nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire dans le cadre du SAGE Loir, pour un montant de 4.680 €.
- Par courrier du 8 juillet 2019, le Conseil régional Centre-Val de Loire a indiqué que pouvait être prélevé sur les crédits « Chambonchard » le financement nécessaire à l'étude Hydrologie Milieux Climat Usage (HMUC) sur le bassin versant du Fouzon dans le cadre du SAGE Cher Aval, pour un montant de 43.000 €.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

